

Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche,  
Terrebonne et Repentigny  
par l'Agence métropolitaine de transport

Dossier : 6211-14-008

Compte rendu de la période d'information  
et de consultation publiques  
du 25 septembre au 10 novembre 2008

La période d'information et de consultation publiques concernant le Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny par l'Agence métropolitaine de transport a pris fin le 10 novembre 2008. Conformément au mandat qui lui a été confié le 11 septembre 2008 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 25 septembre au 10 novembre 2008, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) propose la mise en service du Train de l'Est, une nouvelle ligne de train de banlieue desservant l'est de Montréal et le nord-est de la région métropolitaine. Dans ce contexte, le projet à l'étude porte sur la construction d'une voie ferrée de 14,5 km entre le boulevard Céline-Dion, à Charlemagne, et le parc industriel de Mascouche, en utilisant notamment la partie centrale de l'autoroute 640 sur une distance d'environ 8 km. Parmi les objectifs du projet, l'AMT vise notamment à favoriser le développement économique dans la zone d'étude, à améliorer la desserte régionale en transport collectif et, conséquemment, à réduire la congestion routière en période de pointe. Le promoteur aménagerait quatre gares le long du tracé projeté, soit celles de Charlemagne, de Repentigny, de Terrebonne et de Mascouche. De plus, ce projet nécessiterait la construction de structures, notamment un pont ferroviaire pour la traversée de la rivière Mascouche, quelques ouvrages de franchissement de ruisseaux et deux structures d'insertion pour l'accès au terre-plein central de l'autoroute 640. Un passage à niveau serait également ajouté au croisement avec le chemin de la Presqu'Île à Repentigny et un tronçon du boulevard Pierre-Le Gardeur serait réaménagé en pont d'étagement afin de traverser la voie ferrée projetée à Repentigny. Enfin, l'AMT souhaite mettre en service le Train de l'Est en décembre 2010 et évalue le coût total du projet à 300 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 19 août 2008)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information ainsi qu'à partir de conversations téléphoniques et de courriels. Les préoccupations concernent :

- **le projet :**
  - le raccordement de la voie ferrée du Canadian Pacific à celle du Canadien National ;
  - la considération de l'horaire actuel du passage des trains pour éviter les accidents ;
  - la justification de l'utilisation de rails soudés par opposition, par exemple, à des rails boulonnés, au centre de l'autoroute 640 ;
  - l'emplacement final des gares ;
  - la justification de la construction de 8 km de voie ferrée plutôt que l'utilisation du corridor ferroviaire existant dans le secteur de Mascouche ;
- **la justification du tracé retenu :**
  - la comparaison entre la variante retenue qui ne comporte qu'une seule ligne et celle comportant deux lignes distinctes pour desservir les secteurs de Mascouche, de Repentigny et de Terrebonne :
    - les raisons motivant le choix ou le rejet de la variante ;
    - les coûts et les répercussions environnementales de chaque variante ;
  - le choix du tracé passant au centre de l'autoroute 640 dans l'emprise du MTQ ;

- **les répercussions du projet et les mesures d'atténuation :**
  - les répercussions sur la circulation des travaux de construction au centre de l'autoroute, pour une période d'environ deux ans ;
  - la protection des terres agricoles ;
  - les mesures d'atténuation visant à minimiser les répercussions visuelles de la construction de viaducs ;
  - les risques pour la sécurité des passagers du futur train circulant sur le tracé traversant le terrain de la General Dynamics, dans l'hypothèse d'une explosion aux installations de cette entreprise ;
  - l'état des discussions entre les représentants du promoteur, les propriétaires et les entreprises concernés, pour l'achat de terrains ainsi que l'échéancier de ces discussions ;
  - les répercussions sur le développement futur de Laval et sur l'utilisation du métro ;
- **l'échéancier et les coûts du projet :**
  - l'échéancier des travaux ;
  - la date prévue de la mise en service du Train de l'Est :
    - du côté de Montréal ;
    - sur toute la longueur de la ligne ;
  - les coûts estimés du projet et le maintien de ces coûts dans l'éventualité d'un retard sur l'échéancier prévu ;
  - la nécessité ou l'obligation d'obtenir l'accord de tous les propriétaires avant d'aller de l'avant avec le processus d'expropriation du MTQ ;
- **les préoccupations hors projet :**
  - la tenue de séances d'information sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de Montréal concernant le projet de train sur le territoire de l'île de Montréal ;
  - les prévisions d'activités concernant le transport pour desservir la population de Laval (train, métro, etc.) autres que la construction du pont de l'autoroute 25.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Terrebonne	3060, chemin Saint-Charles
Bibliothèque municipale de Repentigny	1, place d'Évry
Bibliothèque municipale de Mascouche	3015, avenue des Ancêtres

## Le site Web

Tous les documents reçus, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
1 <sup>er</sup> et 8 octobre 2008	Le Soleil	
1 <sup>er</sup> et 8 octobre 2008	La Presse	
1 <sup>er</sup> et 8 octobre 2008		La Revue de Terrebonne
4 et 11 octobre 2008		Le Trait d'Union
4 et 11 octobre 2008		L'Hebdo Rive-Nord

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
25 septembre 2008 Début de la période d'information et annonce de la séance	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de Montréal et de Lanaudière	238	Site du BAPE
15 octobre 2008 Rappel de la séance aux médias	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de Montréal et de Lanaudière	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
27 octobre 2008 Nouveaux documents rendus publics	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de Montréal et de Lanaudière	238	Site du BAPE
31 octobre 2008 Nouveaux documents rendus publics	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de Montréal et de Lanaudière	238	Site du BAPE

## La séance d'information

Date	15 octobre 2008
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	MM. Hervé Chatagnier et Hubert Gagné
Promoteur	MM. Jean Hardy, Yves Phaneuf et Guy Fouquet
Assistance	80 personnes, 16 représentants du promoteur et 3 médias représentés
Durée	2 heures
Lieu	Villa des Moulins à Terrebonne, secteur Lachenaie

## Les relations de presse

Trois médias étaient représentés lors de la séance d'information, soit Le Trait d'union, La Revue de Terrebonne et TVRM. Deux entrevues ont été accordées à la station de radio CJLM-FM : une en début de mandat et une autre après la séance d'information.

## La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis le 25 septembre 2008, plusieurs médias annonçaient la période d'information et de consultation publiques ainsi que la tenue de la séance d'information le 15 octobre. Ces médias sont : La Revue de Terrebonne, Le Devoir, La Presse, Le Trait d'Union et l'Hebdo Rive-Nord. Le Devoir, pour sa part, mentionnait que les répercussions du côté de Montréal n'avaient pas été évaluées et que l'achat des locomotives et des trains n'avait pas fait l'objet d'un débat public. Le 3 octobre, La Revue de Terrebonne publiait deux articles pour inciter la population à participer à la séance d'information du 15 octobre. Le 15 octobre au midi, CINF-AM à Montréal et CJLM-FM à Joliette annonçaient la séance d'information publique prévue pour le soir même. Le 24 octobre, La Revue de Terrebonne publiait un article relatant les faits saillants de la soirée d'information. Finalement, le 5 novembre 2008, La Revue de Terrebonne annonçait que de nouveaux documents avaient été rendus publics.

## La participation des autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une démarche auprès du Secrétariat aux

affaires autochtones a permis d'établir ce fait. Finalement, une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 11 novembre 2008

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Julie Olivier et Marielle Jean, conseillères en communication